

UN/SCETDG/18/INF.7

DÉTERMINATION DE CRITÈRES D'INFLAMMABILITÉ POUR LE TRANSPORT, LA FOURNITURE ET L'UTILISATION DES AÉROSOLS

HARMONISATION GLOBALE AU SEIN DES NATIONS UNIES

Proposition transmise par la Fédération européenne des aérosols (FEA)

AÉROSOLS

Sont considérés comme NON INFLAMMABLES (*dans la sous-division 2.2 pour le transport*), les aérosols ne contenant aucun (défini comme 1 % ou moins) constituant dont le point d'éclair est inférieur ou égal à 93 °C.

Sont considérés comme INFLAMMABLES (*dans la sous-division 2.1 pour le transport*), les aérosols contenant plus de 1% de constituants dont le point d'éclair est inférieur ou égal à 93 °C. Ces aérosols dont le contenu est éjecté en suspension dans un gaz sous la forme de particules à l'état solide ou liquide, sous forme de poudre ou en état liquide ou en état gazeux et qui contiennent des constituants inflammables ne peuvent être considérés comme NON-FLAMMABLE (sub-division 2.2 pour le Transport) que sur base des résultats obtenus avec les méthodes de test suivant :

- a. **Pour la fourniture et l'utilisation**, tous produits aérosols spray seront testés suivant les méthodes **Essai d'ignition en espace confiné** et **Essai d'ignition à distance**.

Tous les produits aérosols éjectés sous forme de foam, mousse, pâte ou gel seront testés par la méthode **Essai d'inflammabilité de foam en aérosol**.

Si aucune ignition ne se produit, comme définie dans l'une des trois méthodes d'essai citées plus haut, les aérosols seront considérés comme NON INFLAMMABLES sous des conditions d'utilisation normales ou raisonnablement prévisibles.

- b. Pour le **transport**, tous les produits aérosols spray seront testés suivant la méthode **Essai d'ignition en espace confiné**.

Si la densité de déflagration est supérieure ou égale à 600 grammes par mètre cube, les aérosols seront considérés comme faisant partie de la sous-division 2.2.

Tous les produits aérosols éjectés sous forme de foam, mousse, pâte ou gel seront testés par la méthode **Essai d'inflammabilité de foam en aérosol**.

*Si aucune ignition ne se produit, comme définie dans la méthode **Essai d'inflammabilité de foam en aérosol**, les aérosols seront considérés comme faisant partie de la sous-division 2.2.*
